

Réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2015

PRESENTS : Jean-Paul BARANGE, Pauline BOISIER, Romain CHAPPAT, Jean-Maurice DE NAVACELLE, Yannick DESGRANGES, Pierre JOIGNE, Maryse LABASQUE, Marie-Antoinette METRAL, Olivier NICODEX, Jérôme PERRET, Yolande RIGLET, Catherine RUBIN

ABSENTS : Florent ALLAMAND (pouvoir à Jean-Maurice DE NAVACELLE), Thierry CHARMOT (pouvoir à Pauline BOISIER), Jacky MILON (pouvoir à Marie-Antoinette METRAL)

* Compte rendu de la réunion du 24 février 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 24 février 2015.

FINANCES

➤ Compte de Gestion 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion de la Commune dressé pour l'année 2014 par M le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ Compte Administratif 2014

Considérant que Mme METRAL Marie-Antoinette, s'est retirée pour laisser la présidence à M. Jérôme PERRET pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2014, lequel peut se résumer de la manière suivante :

		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2014	Report 2013	Résultat de clôture
REALISATIONS	Fonctionnement	742 466,97	725 820,88	-16 646,09	168 357,09	151 711,00
	Investissement	289 680,47	510 181,22	220 500,75	- 104 546,96	115 953,79
	Total	1 032 147,44	1 236 002,10	203 854,66	63 810,13	267 664,79
RESTES A REALISER	Fonctionnement	0,00	0,00			
	Investissement	35 746,00	12 977,00			
	Total	35 746,00	12 977,00			

➤ Affectation des résultats 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'inscrire la totalité de l'excédent de fonctionnement 2014 soit **151 711 euros** en excédent de fonctionnement reporté primitif 2015(c/002).

➤ Décision en matière de taux d'imposition des taxes locales directes

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 1259 COM pour l'année 2015, transmis par les services fiscaux,

Considérant les bases d'imposition prévisionnelles suivantes :

Taxes	Bases effectives 2014	Bases prévisionnelles 2015	Variation 2015/2014
Taxe habitation	1 066 379	1 078 000	+1,09%
Taxe foncière (bâti)	703 188	716 900	+1,95%
Taxe foncière (non bâti)	10 177	10 200	+0,2%

Considérant la nécessité de consolider les marges financières de la collectivité, notamment son taux d'autofinancement,

Il est proposé d'augmenter de 2% le taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur la propriété bâtie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de voter le taux des 3 taxes comme suit pour l'année 2015 :

Taxes	Pour mémoire Taux 2014	Taux 2015	Variation 2015/2014
Taxe habitation	17,45%	17,80%	+2%
Taxe foncière (bâti)	14,16%	14,44%	+2%
Taxe foncière (non bâti)	133,79%	133,79%	+0%

➤ Budget Primitif 2015

Madame le Maire présente le projet de budget primitif 2015 qui s'établit comme suit

	Dépenses	Recettes
Investissement	538 736	538 736
Fonctionnement	883 069	883 069

La section de fonctionnement s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

Les grandes lignes de la section d'investissement se composent notamment de l'équipement informatique du groupe scolaire, de l'acquisition d'un fonds de commerce, de travaux conséquents de voirie de terrains, des travaux de mise en valeur du patrimoine forestier ...

➤ Subventions aux associations

Madame le Maire fait part des demandes de subventions reçues au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'ATTRIBUER les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Montant	ASSOCIATION	Montant
Le Souvenir français	200	Ecole de Musique Chatillon	
Collège G. ANTHONIOZ DE GAULLE	91	Sur Cluses/Saint Sigismond	4 800
Collège Jacques BREL	1 554	La Lyre Républicaine	1 064
Ecole Tom Morel		Maison Familiale et Rurale Bonne	100
Classe de voile	2 000	Maison Familiale et Rurale Sallanches	100
Dépenses administratives	400	Maison Familiale et Rurale Cranves Sales	100
Cours de ski	250		
		TOTAL	10 659

➤ **Financement de l'acquisition du fonds de commerce – Réalisation d'un emprunt**

Vu le budget primitif 2015 de la Commune de Saint Sigismond et notamment les prévisions budgétaires inscrites au comptes 16 en recettes d'investissement,

Vu la nécessité de contracter un emprunt pour permettre l'acquisition du fonds de commerce du restaurant sis au plateau d'Agy,

Considérant que l'offre du Crédit Agricole est la plus avantageuse,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de contracter un emprunt auprès du Crédit agricole dont les caractéristiques sont les suivantes

✓ **Durée de la phase de préfinancement** : *néant*

✓ **Durée d'amortissement** : 10 ans dont différé d'amortissement : *néant*

✓ **Périodicité des échéances** : *trimestrielle*

✓ **Taux d'intérêt** : 1,40%

✓ **Amortissement** : constant

✓ **Frais de gestion** : 0,00%

✓ **Frais de dossier** : 170€

- **précise** que le montant de l'emprunt ne pourra excéder 170 000 euros et sera arrêté en fonction du résultat des négociations en cours,

- **autorise** Madame le Maire à signer seule le contrat de prêt à intervenir réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

➤ **Participation aux frais de fonctionnement du service Etat Civil de la commune de Contamine sur Arve**

Madame le Maire fait part d'un courrier adressé par la Commune de Contamine sur Arve sollicitant une participation de la commune de Saint Sigismond pour contribuer aux frais de gestion administrative du service Etat Civil. Cette participation, calculée au prorata du nombre d'actes (naissance ou décès) s'élèverait pour 2014 à 65 euros (1 acte).

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de transmettre la demande à la communauté de communes Cluses Arve et Montagnes.

URBANISME - ENVIRONNEMENT

➤ **Création d'un service commun au sein de la 2CCAM « Autorisation du Droit des Sols »**

Par délibération en date du 12 février dernier, le Conseil Communautaire a décidé la création d'un service commun au sein de la 2CCAM pour assurer l'instructions du droits de sols (ADS) afin de pallier le retrait programmé des services de l'Etat dans les communes qui en bénéficiaient jusqu'alors notamment Saint Sigismond.

L'adhésion de la commune à ce service ne modifiera pas les compétences et obligations du Maire et l'accueil des administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes resteront de sa compétence.

Afin d'organiser au mieux la mise en place de ce service, la 2CCAM souhaite connaître la position de la commune sur une adhésion éventuelle.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

➤ **Déclaration de catastrophe naturelle**

Jean-Maurice DE NAVACELLE informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a déposé auprès des services préfectoraux une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle suite au glissement de terrain constaté au lieu-dit « l'Alluet » dans un secteur à l'aval de l'église.

Les dommages observés sont de plusieurs types : voirie fissurée, décrochement d'enrobé, fissures sur façades de bâtiment, ouverture dans les murs...

Le service départemental « Restauration des terrains en montagne » s'est rendu sur place pour émettre un avis technique sur ce phénomène. Plusieurs causes concomitantes semblent être à l'origine de ce glissement de terrain : séisme du 23/11/2014, saturation en eau des sols...

Une étude géotechnique doit être diligentée afin de déterminer les causes exactes de ce phénomène.

➤ **Rentrée scolaire 2015-2016**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que le Directeur Départemental des Services de l'Education Nationale lui a permis, lors de la réunion du CDEN du 7 avril dernier de défendre le maintien de 3 classes au groupe scolaire Tom MOREL compte tenu de la construction actuelle de 14 logements et du nombre de permis de construire délivrés.

Aussi, si les effectifs à la rentrée 2015/2016 atteignent 44 élèves, aucune fermeture de classe n'interviendra. Mme le Maire déplore l'absence de solidarité entre commune, en effet 10 enfants domiciliés sur la commune de Saint Sigismond fréquentent l'école des Carroz.

La séance est levée à 22h45

Madame le Maire
Marie-Antoinette METRAL

